

RESEAU PERINATAL LORRAIN

Charte destinée aux Usagers

CHARTE DU RESEAU PERINATAL LORRAIN

Madame – Monsieur.....
Profession.....
La Maternité de
Le Centre Hospitalier de
A adhéré au Réseau Périnatal Lorrain.

Le Réseau Périnatal Lorrain a rédigé une charte de prise en charge de la mère et de l'enfant qui a été agréée par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, le 25 juin 2001.

Les professionnels adhérant au Réseau Périnatal Lorrain s'engagent à faire bénéficier chaque mère et chaque enfant de la prise en charge la plus adaptée.

I – Le Réseau Périnatal Lorrain est constitué de professionnels de toutes disciplines et institutions ayant pour mission d'offrir à la population lorraine une prise en charge et un accompagnement global de la grossesse et de la naissance selon une organisation coordonnée et graduée entre les différents acteurs de la périnatalité.

II – Sont acteurs de ce réseau tous les professionnels impliqués dans la prise en charge globale de la femme et de l'enfant pendant la grossesse et autour de la naissance.

III – Ils s'engagent à privilégier votre accouchement à proximité de votre lieu de vie, dans les meilleures conditions d'accueil et de sécurité.

IV – Ils s'engagent à vous informer et à vous faire bénéficier de tous les moyens et de toutes les compétences disponibles dans ce réseau pour la surveillance de votre grossesse, la sécurité de votre accouchement, les soins nécessaires à votre enfant.

V – Si la situation l'exige, pour vous et pour votre enfant, un transfert vers l'établissement le plus adapté vous sera proposé. Dans ce cas, le lien mère-enfant sera privilégié et soutenu par des équipes proches de votre domicile en cas de transfert et de retour.

VI – les établissements et les professionnels du Réseau s'engagent à respecter la charte du patient hospitalisé et vos droits de parents, notamment en ce qui concerne l'information, la confidentialité et le libre choix. Les données médicales anonymes peuvent être utilisées pour une évaluation.

VII – le fonctionnement du Réseau s'inscrit dans une démarche qualité ayant pour but d'évaluer et d'améliorer de manière permanente la qualité des soins et de promouvoir la santé des mères et des enfants.

VIII – les membres du Réseau s'engagent à faire connaître l'existence de cette charte aux usagers et à l'ensemble des professionnels de santé de la région.